

## **Fiche technique modificative relative aux travaux du restaurant universitaire Monod**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2021-084 du 18 octobre 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2021, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la fiche technique modificative relative aux travaux du restaurant universitaire Monod jointe à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 20*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 2*

Fait à Lyon, le 14 décembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

